Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_039-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_039 - PCAET - Appel à projet RéCoITE 2026

Rapporteur : M. Boris LEMAIRE, Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022 02 n°02 portant sur l'adoption définitive du Plan Climat Air Énergie Territorial de Questembert Communauté,

VU la délibération n°2024 02 n°6 portant sur le lancement de l'Appel à Projet RéCoITE,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_039-DE

Questembert Communauté est engagé dans la mise en place d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce document, à la fois stratégique et opérationnel, cadre et précise l'engagement du territoire en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air, de maîtrise des consommations d'énergie, d'accroissement de la production d'énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique. Ce plan, adopté en février 2022 d'une durée de 6 ans, est détaillé en 11 axes et 32 actions dont l'axe 2 qui vise à « Sensibiliser, mobiliser et concerter avec le territoire ».

Contexte

En 2024, afin de soutenir la mise en place de projets de sensibilisation du grand public sur les sujets du PCAET et de favoriser l'implication d'habitants dans une dynamique locale, il a été décidé de créer l'Appel à Projet RéColTE : Réponses Collectives pour les Transitions et l'Environnement. Une première édition a permis d'identifier 6 projets à soutenir entre octobre 2024 et octobre 2025 (projets portés par 5 associations locales et 1 commune). La seconde édition a permis de soutenir 6 associations pour la mise en place de projets entre novembre 2025 et novembre 2026.

Description du projet

Pour continuer à animer l'axe 2 du Plan Climat, il est proposé de mettre en place la troisième édition de l'appel à projets RéColTE, dans les mêmes cadres que la deuxième édition (appel à projet uniquement ouvert aux associations loi 1901 et portant des projets d'intérêt général ; exclusion des projets de rénovation énergétique et les projets d'intérêt privé ; possibilité de déposer un projet même s'il est co-porté par plusieurs associations à condition qu'un des structures soit désignée comme référente).

Les porteurs de projet pourront se faire connaître en déposant un dossier de candidature permettant de juger de la cohérence du projet déposé dans l'appel à projet RéColTE.
Les lauréats seront choisis sur décisions d'un jury constitué de citoyens et d'élus communaux et communautaires.

Le conventionnement avec les lauréats

Chacune des structures lauréates conventionnera avec Questembert Communauté par le biais d'une convention type d'une durée d'un an.

Le jury

Le jury sera composé de **11 personnes** :

- 3 Élus communaux ou communautaires (selon les élus volontaires)
- 4 Habitants (de + de 18 ans) (identifiés via un appel à manifestation d'intérêt)
- 4 Jeunes (11-18 ans) (identifiés via un appel à manifestation d'intérêt)

Pour la composition du jury, une attention sera portée sur la **répartition géographique** de ses membres sur le territoire lors de la sélection. Pour constituer le jury "Habitants" et "Jeunes", les appels à manifestation d'intérêt pour les habitants et les jeunes seront lancés.

Le jury se réunira pour auditionner et sélectionner les projets éligibles. Ces auditions seront encadrées par la chargée de mission PCAET, appuyée par un élu du COPIL PCAET.

Les aspects budgétaires

Comme pour les deux premières éditions, il est proposé de consacrer à l'AAP Récolte 2026 une enveloppe de **15 000€.**

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_039-DE

La répartition de cette somme se fera en fonction du nombre et de la qualité des projets reçus en respectant la règle de 80% maximum d'aides publiques (dont aide de Questembert Communauté) pour les associations.
Il est proposé de garder le même fonctionnement de versement des aides qu'en 2024 et 2025, à savoir : versement de 70 % du montant indiqué dans la convention à la signature de la convention et versement des 30 % restants à la fin de la durée de la convention si le projet a pu être réalisé dans son entièreté et sur remise d'un rapport de fin de projet.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider le lancement de l'édition de l'Appel à Projet RéCoITE 2026 et le fonctionnement détaillé dans la délibération ;
- De valider les aspects budgétaires du dispositif ;
- D'autoriser le président de Questembert Communauté à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC



Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT